

République Française

Département du Rhône



Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2018/3983

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, A TITRE GRATUIT, POUR L'OCCUPATION DU BATIMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR DE L'UNIVERSITE, SITUE 15 QUAI CLAUDE BERNARD A LYON 7E

DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN

RAPPORTEUR : M. SECHERESSE JEAN-YVES

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN GEORGES

SECRETAIRE ELU : MME HAJRI MINA

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, MME DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. CORAZZOL, MME GAY, M. GRABER, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME REYNAUD, M. DURAND, MME RIVOIRE, M. LE FAOU, MME RABATEL, M. CUCHERAT, MME BESSON, M. LEVY, MME FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, MME BRUGNERA, MME PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, MME BURILLON, M. PELAEZ, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, MME MANOUKIAN, MME HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, MME BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. FENECH (POUVOIR A M. GUILLAND), MME BERRA (POUVOIR A MME DE LAVERNEE), M. RUDIGOZ (POUVOIR A M. DURAND), M. COLLOMB (POUVOIR A M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (POUVOIR A MME ROLLAND-VANNINI), MME SANGOUARD (POUVOIR A MME BALAS), M. HAVARD (POUVOIR A MME CONDEMINE), MME PERRIN-GILBERT (POUVOIR A MME GRANJON), M. BOUDOT, MME MADELEINE (POUVOIR A M. BROLIQUIER)

ABSENTS non excusés :

2018/3983 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III, A TITRE GRATUIT, POUR L'OCCUPATION DU BATIMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR DE L'UNIVERSITE, SITUE 15 QUAI CLAUDE BERNARD A LYON 7E (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La mise en valeur de l'Université Jean Moulin Lyon III, située à Lyon 7^e, a été réalisée en 1991 dans le cadre du Premier Plan Lumière de la ville. A l'époque, ce tènement situé 15 quai Claude Bernard et 28 rue Cavenne à Lyon 7^e, était propriété de la Ville.

Des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité ont été conduits sur le palais de l'université par le département du Rhône, qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage par convention du 4 décembre 2003 et son avenant du 24 octobre 2006, cosignée par la Ville de Lyon, en sa qualité de propriétaire des bâtiments.

Les travaux ont été réceptionnés et ont donné lieu à la signature d'un procès-verbal de remise de biens au bénéfice de la Ville de Lyon, comme prévu dans la convention de remise d'ouvrage précitée, qui prévoyait dans son article 3 un transfert à titre gratuit à l'Etat sous réserve d'une validation au Conseil municipal, entérinée par délibération n° 2015/1547 du 23 novembre 2015 (acte de transfert de propriété à titre gratuit du 23 décembre 2015).

La présente convention a pour objet de formaliser l'accord des parties concernant l'occupation des façades et des toitures du bâtiment et définir les conditions d'accès de la Ville pour ses opérations de maintenance de l'installation de mise en valeur. Sa durée est de 15 ans à compter de sa date de signature.

Vu la délibération n° 2015/1547 du 23 novembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Université Jean Moulin Lyon III, relative à l'occupation du bâtiment et à l'entretien de l'installation de mise en valeur de l'Université, situé 15 quai Claude Bernard à Lyon 7^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE